

Déclaration liminaire F3SCT des Yvelines – 7 décembre 2023

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs, cher.es collègues,

Le 13 octobre 2023 Dominique Bernard perdait la vie dans un attentat terroriste. Son assassinat ravive la mémoire de l'assassinat, il y a trois ans, de Samuel Paty. **La blessure pour l'ensemble de la communauté éducative ne se referme pas, ne les oublions pas.**

Les agents de l'éducation nationale représentent le premier collectif de travail en France. Le nombre et la multiplicité des acteurs représentent un défi organisationnel et humain majeur. Il faut bien avouer que le défi d'une gestion des ressources humaines à hauteur d'homme et de femme est difficile à relever.

Le ton du défi est inscrit dans les Orientations Stratégiques Ministérielles (OSM), officiellement nommé : *Politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques – Année 2023.*

Passons en revue les Orientations Stratégiques :

- Commençons par le risque II.3 sur *les risques bâtimentaires*, qui précise : « La crise sanitaire et les épisodes climatiques nécessitent de renforcer l'attention portée aux risques bâtimentaires, dans une optique de prévention des risques, d'amélioration des conditions de travail et de prise en compte des questions environnementales ». Si effectivement cela relève des collectivités, comme précisé le 11 octobre en F3SCTA, les consignes de prévention relèvent bien de l'employeur, qui ne se limite pas à demander de limiter les activités sportives pendant les journées de fortes chaleurs. Pour le SGEN-CFDT, il s'agirait plutôt d'amener, avec une consigne claire de l'administration, les directeurs, IEN et perdre à anticiper les besoins en eau, en thermomètre et d'adapter le temps scolaire en conséquence. Nous sommes favorables à la mise en place d'un PPMS forte chaleur. l'INRS considère " *qu'au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés* " et donc à plus forte raison pour des enfants.

L'INRS préconise donc :

- La limitation des temps d'exposition
- L'augmentation des pauses
- L'aménagement d'aires de repos climatisées
- De fournir des sources d'eau fraîche (article R 4225-2 du code du travail)
- D'établir une procédure d'urgence en cas de malaises liés à la chaleur
- De modifier les horaires de travail dans les périodes caniculaires
- De réduire la température par l'installation de climatisation et de ventilation.

Nous ajoutons à ces préconisations, l'installation de stores et de rideaux thermiques ainsi que la possibilité d'ouvrir les fenêtres des salles en entier et non uniquement en oscillo-battant.

Les conditions caniculaires dans les classes et les bureaux ont de graves conséquences sur la santé des personnels : fatigue, maux de tête, malaises, difficultés à respirer, troubles cognitifs...

Nous demandons donc à l'employeur, responsable de la santé des personnels, de mettre en œuvre toutes les mesures pour faire cesser les risques et de se rapprocher des collectivités territoriales pour que les travaux d'aménagement et d'équipements soient réalisés.

- Revenons à nos Orientations Stratégiques, article : III.1.1 sur le recrutement des professionnels de santé au travail. À l'échelle nationale, avec une soixantaine d'équivalents temps plein en 2022 de médecin de prévention, soit 1 médecin pour 15 000 à 20 000 agents, on peut dire que l'employeur ne se donne pas les moyens de remporter la médaille de l'organisation efficiente et préventive. Le SGEN-CFDT rappelle que nous demandons au niveau national le recrutement de plus d'agents pour mieux couvrir le territoire, et au niveau local, nous remercions les professionnels de santé au travail pour leur investissement.

- Sur l'article II.2 sur les violences et le harcèlement au travail. La question du harcèlement revient tragiquement dans l'actualité, mais demeure la question du protocole pour la prise en charge du harcèlement dans l'Éducation nationale, notamment entre agents, quel que soit le niveau hiérarchique. Nous nous félicitons que cela fasse l'objet d'un travail thématique de la F3SCTSD, car la formation et la prévention de tous les agents, et surtout des chefs de services, doivent être de nature à rapidement apaiser les tensions grandissantes dans les établissements. Cette formation passe par une visibilité des acteurs de la prévention, comme les membres de la F3SCT, des RSST dans les unités de travail et des protocoles de résolution des problèmes. Nous précisons qu'un mail envoyé n'est ni une formation, ni un protocole acceptable. Toutefois, nous connaissons les travaux de la F3SCTSD depuis l'an dernier et nous tenons à remercier pour la fiche sur les violences et les incivilités au travail qui devra être diffusée rapidement auprès des personnels à un moment où les tensions sont à leur comble.

- De plus, la situation des AESH qui subissent la violence de la part des élèves reste précaire. S'il faut nécessairement être dans du cas par cas, il nous semble qu'un processus devrait être défini pour permettre à chaque acteur de s'y retrouver. L'Education Nationale doit se donner les moyens de réussir l'inclusion de ces élèves à besoins spécifiques. Le recrutement et la formation des AESH passent par une vraie reconnaissance salariale et une formation des personnels. **Conformément à l'article L. 111-1 du code de l'éducation, l'enjeu d'égalité et la question de la justice sociale sont placés au cœur des priorités de l'éducation nationale avec l'ambition que chaque élève bénéficie des conditions permettant sa réussite dans une société pleinement inclusive.** En effet il en va de la santé des AESH qui faute de personnels accompagnant ou par manque de formations et/ou de qualifications se retrouvent dans des situations difficiles en classe : les témoignages des collègues sont nombreux et les exemples ne manquent pas. Les signaux de détresse de ces personnels sous forme de fiche SST doivent nous alerter sur l'urgence de la situation. Par ailleurs, dans le même ordre d'idées, la suppression de classe ULIS pour la rentrée 2024 nous inquiète fortement sachant les besoins réels sur notre territoire.

- Il est impossible de passer en revue dans une déclaration toutes les Orientations Stratégiques. Mais

ne nous détournons pas des enjeux. Les conditions de travail deviennent le troisième domaine d'insatisfaction au travail, d'après le baromètre du bien-être enseignant de la DEPP (2022). Il s'agit maintenant d'une condition pour rendre le travail attractif, aussi bien pour les futurs enseignants que pour les professionnels déjà en poste.

Il serait injuste de dire que rien n'est fait, mais nous souhaitons que le dialogue se poursuive pour améliorer les conditions de travail de tous les agents, et que nous avançons, y compris à petits pas, sur les problèmes les plus épineux.

Ainsi, le Sgen-CFDT demande à la DSDEN des Yvelines de recenser les écoles et établissements qui ne possèdent pas encore un registre santé et sécurité au travail et un registre danger grave et imminent. Elles demandent également à ce que les écoles et établissements identifiés soient destinataires de registres imprimés afin de faciliter la mise en place concrète de la démarche de prévention dans l'ensemble du département. Nos visites syndicales d'EPLÉ montrent que beaucoup de collègues n'ont pas l'information sur l'emplacement du RSST... lorsqu'ils connaissent son existence !

Enfin, le Sgen-CFDT demande à connaître les modalités de transmission des fiches RSST et des réponses de l'administration au secrétariat de la F3SCTSD car nous nous étonnons des chiffres fournis dans le bilan et lorsque nous voyons la souffrance des personnels du collège Jacques Cartier à Issou, leur usure professionnelle et l'insécurité quotidienne qu'ils subissent, nous nous inquiétons sur la connaissance et l'utilisation des registres.

En vous remerciant, Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Joëlle Chavigny et Sylvie Hopkins, représentant.es du Sgen-CFDT au F3SCT des Yvelines,

contact : 78@sgen.cfdt.fr